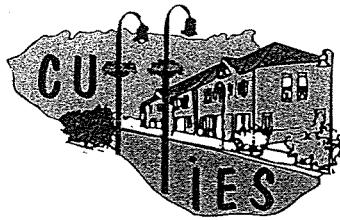


Département de Aisne



Commune de CUFFIES

02880 CUFFIES

Tél : 03 23 59 89 50

Fax 03 23 59 89 51

**DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS**

**TOUT SAVOIR
Sur les
RISQUES MAJEURS
Naturels et technologiques**

DANS VOTRE COMMUNE

Ce présent document résume les consignes
à suivre en cas d'urgence
Lisez le avec attention et conservez le

PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE DE CUFFIES

La loi relative à la Sécurité Civile, à la protection contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs précise que les citoyens ont droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent (article L.125-2 du Code de l'Environnement).

Le Dossier Départemental sur le Risque Majeur (DDRM) qui a été établi par le Préfet de l'Aisne et approuvé le 3 décembre 2001, recense pour chaque commune concernée les risques naturels et les risques technologiques majeurs.

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) est établi par le Maire de chaque commune.

L'information préventive sur les risques naturels et technologiques majeurs est une condition essentielle pour que la population acquière un comportement responsable face aux risques et à sa possibilité de survenance.

Comme partout ailleurs, le risque "zéro" n'existe pas. Il faut y être préparé.

Ce DICRIM a donc pour objectif d'énoncer les mesures préventives en cas de catastrophes majeures affectant le territoire et la population de CUFFIES, d'informer sur les risques auxquels nous pourrions être confrontés et de porter à votre connaissance les consignes de sécurité à adopter pour chaque risque.

Nous vous remercions par avance d'en prendre connaissance et de le conserver.

NUMÉROS A CONNAÎTRE

Mettez ces numéros en mémoire sur votre téléphone pour les avoir en permanence sous la main !

| | |
|--|--|
| ➤ Urgences médicales : | 15 (SAMU) |
| ➤ Troubles à l'ordre public : | 17 (Gendarmerie) |
| ➤ Feux et incendies : | 18 (Pompiers) |
| ➤ Numéro européen unique : | 112 |
| ➤ Mairie de CUFFIES : | 03.23.59.89.50 |
| ➤ Responsable des services techniques : | 06.30.67.85.25 |
| ➤ Direction Départementale de l'Equipement : | 03.23.75.85.41 |
| ➤ Préfecture : | 03.23.21.82.82 |
| ➤ Météo : | 08.99.70.32.32 |
| ➤ Météo Départementale : | 0.892.68.02.02 |
| ➤ Toutes les météos : | 3250 ou www.meteo.fr |
| ➤ Recherche d'un lieu d'hébergement | 115 (24h/24) |

En cas de catastrophe ou d'incident de grande ampleur, type la tempête de décembre 2004, il nous a été demandé de désigner un POINT DE VIE, pour pouvoir rassembler et offrir les commodités de base au plus grand nombre de nos administrés, nous avons décidé que le POINT DE VIE DE CUFFIES serait le suivant :

**GYMNASE
RUE DE LA MAIRIE
02880 CUFFIES
 03.23.59.04.97**

EN CAS D'ALERTE OU DE RISQUE

Pour ne pas être pris au dépourvu au moment d'un ordre d'évacuation des autorités, préparer dès à présent dans un sac facilement transportable pour 48 heures, les éléments suivants :
(cochez les cases lorsque l'élément est présent)

■ MATÉRIELS DE BASE

- Petite radio portable avec des piles de rechange
- Lampe de poche avec piles de rechange
- Ouvre-boîte, couteau suisse
- Carte de votre ville et des alentours

■ ADMINISTRATIFS

- Carte d'identité ou de séjour, passeport, livret de famille, etc...
- Papiers importants : assurances.....
- Cartes de crédits, carte vitale, une petite somme d'argent liquide

■ VÊTEMENTS

- Des chaussures de marche
- Des vêtements chauds et des vêtements de rechange
- Sous-vêtements de rechange
- Vêtements imperméables
- Un ou deux petits jouets préférés de vos enfants
- Couvertures ou sacs de couchage

■ HYGIÈNE

- Copie des ordonnances médicales ainsi que vos médicaments
- Trousse de secours et livret de premiers secours
- Affaires de toilette (hygiène générale et hygiène intime)
- Papier hygiénique
- Sacs poubelles ou en plastique de 50 et 200 litres
- Couches de rechange, biberons... pour les enfants en bas âge

■ DENRÉES PÉRISSABLES (à renouveler à la date de péremption)

- 2 ou 3 bouteilles d'eau d'au moins 1,5 litre
- Des aliments énergétiques et n'ayant pas besoin d'être cuits

Lorsque votre famille est en sûreté, vérifiez si vos voisins ont besoin d'aide en pensant aux personnes fragilisées (enfants en bas âge, personnes âgées, isolées ou handicapées).

Portez les premiers secours aux personnes blessées sans vous mettre en danger.
Gardez vos animaux domestiques près de vous.

Respectez les consignes générales décrites dans la plaquette d'information préventive.

SI VOUS ÊTES ÉVACUÉ, GARDEZ VOTRE CALME !

Faites confiance aux services de secours et respectez leurs consignes

Pensez à protéger votre VIE avant vos biens !

Les bons réflexes en cas de réalisation des risques

DANS TOUS LES CAS



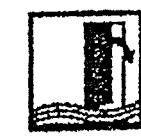
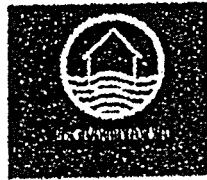
N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils sont automatiquement pris en charge et vous risquez de bloquer l'acheminement des secours en créant des embouteillages !



Ne téléphonez sur un téléphone portable ou fixe que pour signaler une urgence aux autorités et libérez ainsi les lignes pour les secours !



respectez les consignes des autorités. N'écoutez jamais les rumeurs !



Fermez portes, fenêtres, soupiraux



SI VOUS ÊTES À L'INTÉRIEUR



Eteignez cigarettes et toute source de flammes



Ne vous approchez pas d'un feu de forêt, ne sortez pas sans ordre des autorités



Quitez immédiatement les bâtiments



Coupez le gaz et l'électricité

Montez immédiatement à pied dans les étages et manifestez-vous



Fuyez la zone de l'accident



Dégagez les voies d'accès, arrosez les abords



Fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée



Montez à pied dans les étages



SI VOUS ÊTES À L'EXTÉRIEUR



Rentrez le plus rapidement dans un bâtiment en dur



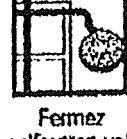
Fermez les vannes de gaz et de produits explosifs



Gagnez un point en hauteur pour vous mettre hors de portée du danger



Gagnez immédiatement un point en hauteur



Fermez et calfeutrez volets, portes, ventilations et fenêtres.



Rentrez le plus rapidement dans un bâtiment en dur



Fermez volets, portes et fenêtres. Calfeutrez avec des linges mouillés

LES INONDATIONS

ET

LES COULÉES DE BOUE



LES RISQUES DANS LA COMMUNE

Les inondations qui affectent la Commune de CUFFIES sont dues au débordement de l'AISNE.

Les zones concernées sont :

- ✓ Les rives de l'Aisne
- ✓ La rue du Barrage.

Elles peuvent se traduire par :

- ✓ Un débordement du cours d'eau plus ou moins rapide
- ✓ Une remontée de la nappe phréatique
- ✓ Une stagnation des eaux pluviales
- ✓ Un ruissellement en milieu urbain.

Leur ampleur est en fonction de :

- ✓ L'intensité et la durée des précipitations
- ✓ La surface et la pente du bassin versant
- ✓ La couverture végétale et la capacité d'absorption du sol
- ✓ La présence d'obstacles à la circulation de l'eau.

Par ailleurs, en cas de fortes pluies, la commune peut être concernée par des inondations pluviales avec **coulées de boues**.

Les zones concernées sont :

- ✓ La rue du Marais
- ✓ La rue Dabremont
- ✓ La rue des Robelets
- ✓ La rue du Belvédère

La page suivante est l'historique des catastrophes survenues à CUFFIES de 1983 à 2000.

CUFFIES

| type de catastrophe | début | fin | arrêté | parution au JO |
|----------------------------------|------------|-------------|------------|----------------|
| - inondations et coulées de boue | 14/04/1983 | 15/04/01983 | 21/06/1983 | 24/06/1983 |
| - inondations et coulées de boue | 17/06/1986 | 17/06/1986 | 25/08/1986 | 06/09/1986 |
| - inondations et coulées de boue | 17/12/1993 | 02/01/1994 | 11/01/1994 | 15/01/1994 |
| - inondations et coulées de boue | 17/01/1995 | 05/02/1995 | 06/02/1995 | 08/02/1995 |
| - tempête | 25/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999 |
| - inondations et coulées de boue | 02/07/2000 | 02/07/2000 | 25/10/2000 | 15/11/2000 |

QUE DOIT-ON FAIRE ?

AVANT

- ✓ S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (mairie, préfecture, services de l'Etat)

PENDANT

A l'annonce de la montée des eaux, vous devez :

- ✓ Si vous devez vous déplacer, évitez absolument les passages à gué et les routes inondées, respectez les signalisations de danger.
- ✓ Fermer les portes, les fenêtres, les aérations, soupiraux..... pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.
- ✓ Couper l'électricité et le gaz pour éviter une électrocution ou une explosion
- ✓ Monter dans les étages avec de l'eau potable, des vivres, vos papiers d'identité, une radio à piles (+piles de rechange), une lampe de poche, des vêtements chauds et vos médicaments si vous êtes sous traitement.

Pour attendre les secours dans de bonnes conditions :

- ✓ Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, à la crèche ou à la halte-garderie, elles s'occupent d'eux
- ✓ Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au devant du danger
- ✓ Ne pas rester dans votre véhicule, il risque d'être emporté
- ✓ Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter d'être bloqué
- ✓ Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités
- ✓ Prendre vos papiers d'identité et, si possible, fermer le bâtiment
- ✓ Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours
- ✓ Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre.

Garder votre calme, les services sont prêts à intervenir

APRÈS

- ✓ S'assurer que l'eau du robinet est potable (mairie)
- ✓ Aérer et désinfecter les pièces
- ✓ Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- ✓ Chauffer dès que possible
- ✓ Faire l'inventaire des dommages



SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

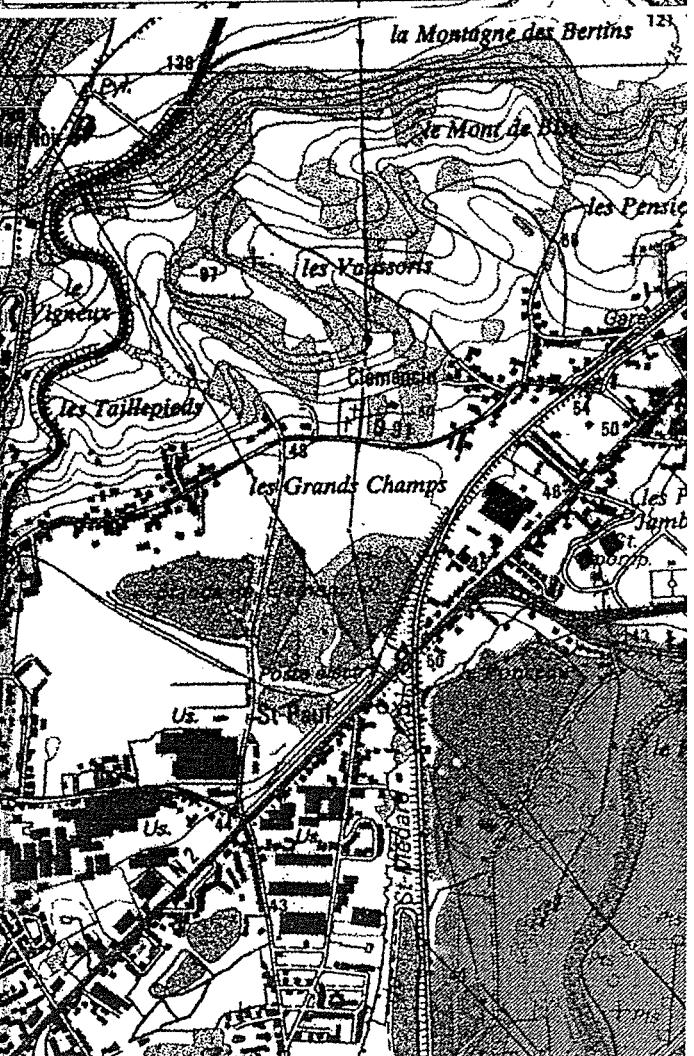
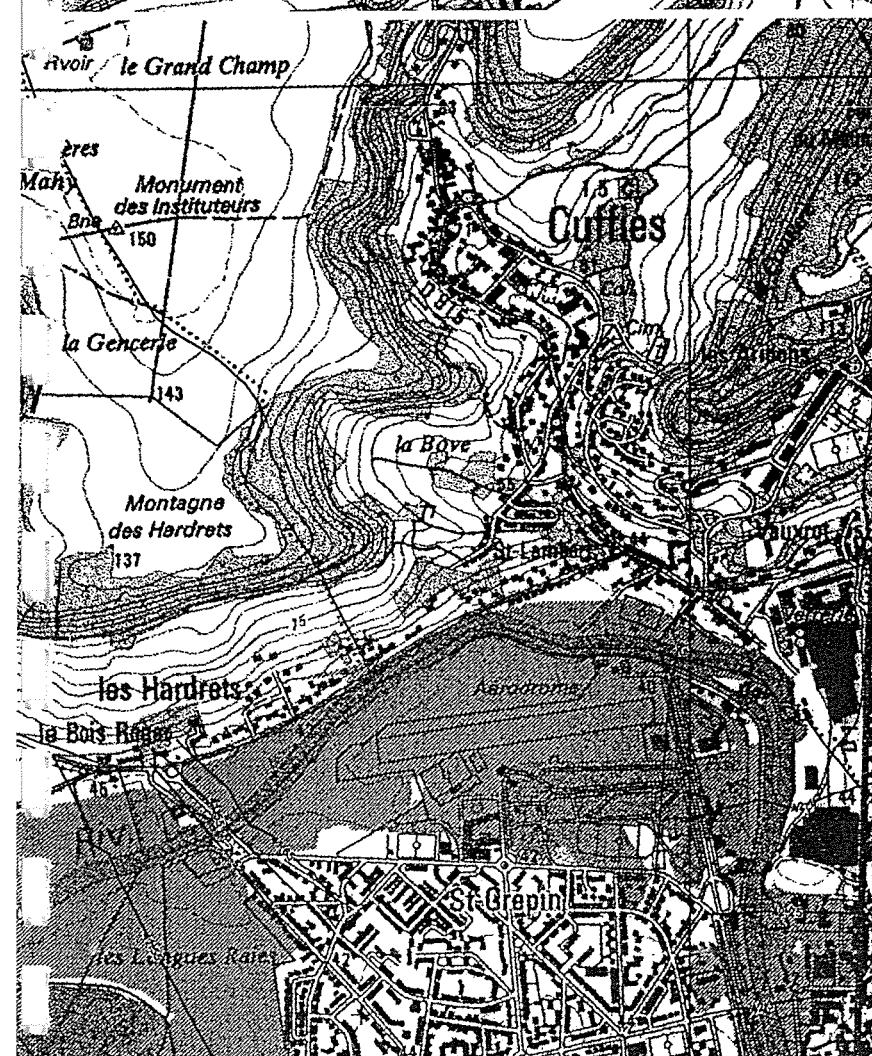
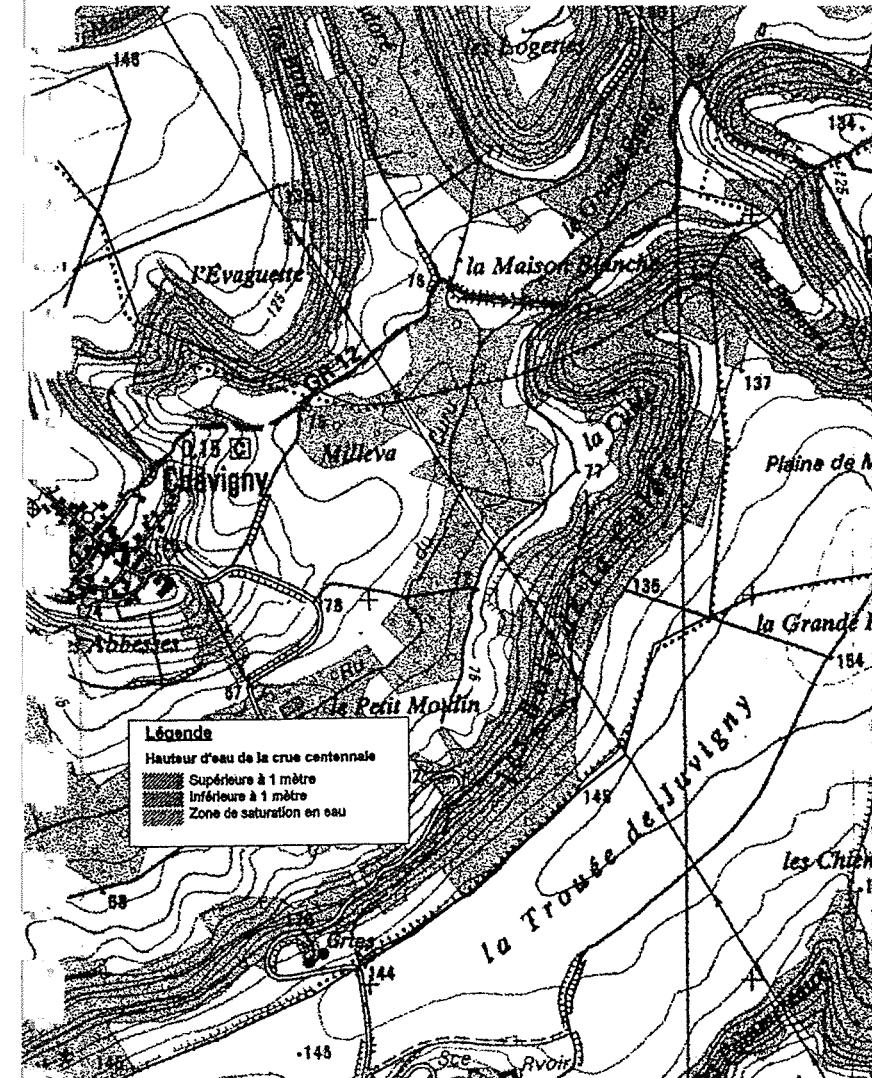
Unité Environnement et Prévention des Risques

PPR DE LA VALLEE DE L'AISNE CARTE DES ALEAS

Commune de CUFFIES

Copyright Scan25 IGN
Date : 1er septembre 2004
Cartographie : SUH/EDIG
Document : Ligne d'eau de l'Aisne/Cuffies.wor
Données : Atlas des zones inondables du LRPC de Blois

Echelle : 1 / 10.000 èm

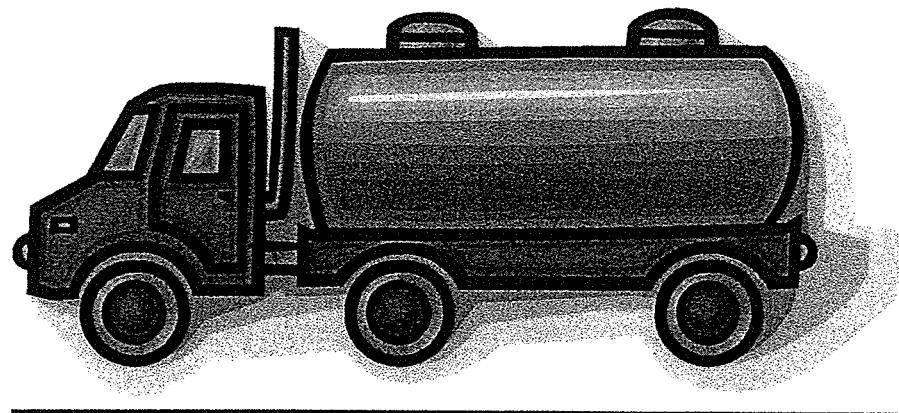




LES AUTRES RISQUES



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



LES RISQUES DANS LA COMMUNE

La commune de CUFFIES est traversée par la RD1, le risque consécutif à un accident est donc existant.

Les produits dangereux sont nombreux, ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

Quels sont les risques pour la population ?

- ✓ L'explosion occasionnée par un choc avec étincelle
- ✓ L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite
- ✓ La dispersion dans l'air (nuage毒ique)
- ✓ Le risque d'intoxication
- ✓ Les risques pour l'environnement.

Que faire en cas d'accident lié au Transport de Matières Dangereuses ?

AVANT

- ✓ Connaître les risques et consignes
- ✓ Dès l'alerte, **confinez-vous et écoutez la radio**

PENDANT

- ✓ Si l'on est le témoin d'un accident, donner l'alerte :
 - Sapeurs-pompiers au **18**
 - Police ou Gendarmerie au **17**
 - en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger (panneau orange positionné à l'avant et à l'arrière du véhicule), la nature du sinistre
- ✓ Rejoindre le bâtiment le plus proche : se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement) si l'ordre en est donné
- ✓ Si vous ne trouvez pas de bâtiment à proximité, fuir selon un axe perpendiculaire au vent si le nuage毒ique vient vers vous
- ✓ Se confiner, boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...)
- ✓ Arrêter la ventilation
- ✓ S'éloigner des portes et des fenêtres
- ✓ Ne pas fumer
- ✓ Se rapprocher d'un point d'eau
- ✓ Couper le gaz et l'électricité
- ✓ Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher les enfants à l'école. Ils y sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux
- ✓ Ne pas téléphoner : libérer les lignes pour les secours
- ✓ S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie
- ✓ Se laver en cas d'irritation et si possible, se changer
- ✓ Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

APRÈS OU DÈS LA FIN DE L'ALERTE

- ✓ Aérer le local de confinement.

DANGERS MÉTÉOROLOGIQUES



Quelques exemples de dangers météorologiques :

- **LE VENT** : un homme adulte mesurant 1,80 m et pesant 85 Kg ne peut rester debout dans une rafale de vent de 120 km/h. Le vent peut briser des arbres ou les déraciner dès que sa vitesse atteint 100 km/h.
- **LA FOUDRE** : Chaque année, Météo France enregistre un million d'impacts de foudre sur le territoire français. Ces éclairs produisent une intense décharge électrique et une énorme quantité de chaleur (température pouvant atteindre 2 à 5 fois celle du soleil). La foudre peut calciner un arbre, mettre le feu à un bâtiment ou encore causer des lésions très graves, parfois mortelles, à des hommes ou des animaux.
- **LES PLUIES INTENSES** : En septembre 2002, il est tombé autant de pluie en 2 jours sur la ville d'Anduze (Gard) qu'en toute une année sur Paris (il pleut en moyenne en un an 650 litres d'eau/m² à Paris)
- **LES AVALANCHES** : Lors d'une avalanche, la neige qui dévale une pente peut atteindre une vitesse de l'ordre de 200 km/h. Chaque mètre cube de neige pèse entre 200 et 500 kg. Une avalanche peut tout emporter sur son passage (**restez vigilant pendant vos vacances**).
- **LES ROUTES VERGLACÉES** : Lorsque la chaussée d'une route est très froide (même si la température est légèrement au-dessus de 0°C), la pluie qui tombe peut se transformer instantanément en glace. Les routes ainsi verglacées sont alors extrêmement dangereuses.

- **LA CANICULE** : La canicule d'août 2003 a été exceptionnelle par sa durée et son intensité. La température maximale (de l'après-midi) à Paris a dépassé 35°C durant 9 jours consécutifs, tandis que la température minimale (nocturne) restait supérieure à 21°C. Le record absolu de température minimale (nocturne) à Paris a été battu les 11 et 12 août avec 25,5°C.
 - **LES GRANDS FROIDS** : Pendant une vague de froid, le corps humain n'est pas sensible qu'à la température. Le vent accentue la sensation de froid et accélère le refroidissement du corps. Une température ressentie de -15°C correspond à :
 - Une température de l'air de -8°C et un vent de 20 Km/h
 - Ou une température de l'air de -4°C et un vent de 80 Km/h.
- Les grands froids augmentent les risques sanitaires, en particulier cardio-vasculaires et pulmonaires des personnes sensibles.

LA BONNE INFORMATION : LA CARTE DE VIGILANCE MÉTÉO

- **La carte de vigilance** vous permet de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher votre département. Il est donc nécessaire de la consulter régulièrement pour rester bien informé. Son objectif est de vous aider à prendre les bonnes décisions au bon moment. Des mesures simples et concrètes peuvent protéger votre vie et celle de vos proches, et aussi limiter les dégâts matériels.
- **Des couleurs pour mesurer le niveau de risque :**
 - **ROUGE** : Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.
 - **ORANGE** : Soyez très vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
 - **JAUNE** : Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologiques : des phénomènes habituels à la région, mais occasionnellement dangereux (exemples : vents, orage d'été sont prévus), tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.
 - **VERT** : Pas de vigilance particulière.

CONSEILS DE COMPORTEMENT :

- **En cas de vent violent, orage, neige ou verglas** : limitez vos déplacements et sorties en cas d'alerte et évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques en cas d'orage. Consultez météo-France régulièrement en vous conformant aux consignes. N'intervenez pas sur les toits. Abritez vous hors des zones boisées. Sur la route, arrêtez-vous en sécurité et ne quittez pas votre véhicule. Si vous devez vous déplacer : donner votre itinéraire avant de partir à vos proches et munissez-vous d'équipements spéciaux et de vivres en cas d'immobilisation soudaine et prolongée. Pensez à prendre un téléphone portable pour prévenir les secours en cas d'accident.
- **En cas de grand froid** : Evitez l'exposition au froid. Veillez à prévoir un habillement adéquat : plusieurs couches, imperméables au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains. Evitez les efforts brusques. Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement de vos appareils de chauffage. Evitez les boissons alcoolisées.
- **Canicule** : Passez au moins trois heures par jour dans un endroit frais. Rafraîchissez vous, mouillez votre corps plusieurs fois par jour. Buvez fréquemment et abondamment même sans soif. Evitez de sortir aux heures les plus chaudes.

